



La Défense, 15 janvier 2025

Monsieur François Bayrou
Premier Ministre

Hôtel Matignon

57 rue de Varenne

75700 Paris SP 07

N/REF : FSU/VCG/2025/03

Objet : un budget 2025, enfin à la hauteur de la grande cause de la biodiversité ?

Monsieur le Premier Ministre,

Les établissements publics gestionnaires des espaces protégés des onze parcs nationaux ont terminé l'année 2024 dans un contexte de difficulté budgétaire, comme ils l'avaient débutée. Heureusement, la problématique a été tempérée par un sage PLF 2024, qui marquait le choix de maintenir les crédits alloués à la biodiversité et au développement durable. Le PLF 2025 du Gouvernement Barnier restait sur cette ligne non volontariste, mais non défavorable. *A contrario*, un amendement, préparé par le cabinet de la ministre Pannier-Runacher, visait et pourrait de nouveau, lors de la reprise des discussions parlementaires financières, nous le craignons, vouloir porter atteinte à la dotation en moyens humains voire financiers des parcs nationaux.

L'une des causes principales du frein budgétaire observé est liée à la stagnation des subventions pour charge de service public attribuées par le ministère, à chaque établissement, à comparaison de la part croissante des masses salariales, ces dernières années. En effet, les quelques relatives mesures salariales accordées par les derniers gouvernements n'ont pas été compensées financièrement par l'État, employeur, mais ont été laissées à la responsabilité budgétaire des établissements.

La masse salariale, en particulier des parcs nationaux historiques, peut représenter jusqu'à 93 % de leur budget, ce qui laisse peu de marge pour fonctionner, répondre aux indispensables dispositifs externes de financement (Appels à projet, Appels à manifestation d'intérêt) et ainsi mettre en œuvre les politiques publiques inscrites par l'État dans leurs contrats d'objectifs et de performance.

Cette année, la situation budgétaire des parcs nationaux reste très contrainte, paralysante en termes d'actions sur les territoires, voire déficitaire. Masquée, pour certains établissements, par une trésorerie virtuelle constituée de subventions d'appels à projets dans l'attente de la finalisation d'actions en cours, elle s'est clairement détériorée pour certains parcs nationaux, en particulier ceux qui ont subi en 2024 des phénomènes météorologiques destructeurs d'aménagements de découverte, en conséquence du dérèglement climatique. Par exemple, le Conseil d'administration du Parc national des Écrins a, pour la deuxième fois consécutive, voté un budget en déficit. Il va conduire à de fortes restrictions budgétaires et une inévitable affectation du travail quotidien des personnels et donc des missions du Parc national.

En parallèle, et depuis 2010, les parcs nationaux ont subi des vagues régulières de diminution sévère (de l'ordre de -20% en 10 ans) de leur ingénierie de développement durable, du nombre de leurs professionnels de la médiation avec le public, ou de leurs experts naturalistes et écologiques. La création des parcs nationaux des Calanques et Forêts s'est faite à moyens constants, déshabillant les parcs historiques pour abonder l'ambition nationale de développement des aires protégées, ou en puisant dans les moyens d'autres établissements publics. Pour autant, le Parc national des Calanques, situé aux portes de la métropole de Marseille avec une fréquentation

Sne-FSU

22 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET

Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

toujours accrue sur un littoral fragile, et le Parc national de forêts, aux enjeux de construction territoriale de la conciliation avec la production agricole d'une part et forestière d'autre part, restent toujours sous dotés (à moitié des parcs historiques).

Les parlementaires ont mis fin, ces dernières années, à la déstabilisation de ces territoires, laboratoires de futur et outils de protection de la biodiversité. La dotation en ETP de 2024 amorçait une trajectoire de remise en adéquation des objectifs avec les moyens en personnels dans ces territoires d'exception.

Le ministère de l'Écologie, à périmètre constant, n'a cessé de servir, à la fois, de caution à l'international, notamment en matière de biodiversité, tout en jouant la variable d'ajustement du budget national. L'État ne peut plus s'entêter dans cette voie !

Hier, le PLF 2025, présenté par le gouvernement de Michel Barnier, revenait à l'offensive, sans vergogne pour un ministère qui devrait précisément s'étoffer pour porter et rendre concrète la planification écologique, tirer un trait sur la perte de biodiversité et dessiner un avenir désirable.

Hier, la ministre de l'Écologie destinait, de nouveau, les parcs nationaux à une perte de capacité. Aujourd'hui, la même ministre de l'Écologie va-t-elle reprendre cette charge ? Ou, enfin, s'assurer de sonner, durablement, la trêve pour ces espaces protégés qui ont assez donné ?

La crise climatique et la crise de la biodiversité sont pourtant, partout, bien visibles et les alertes lancées par la communauté scientifique, lors des deux dernières COP, climat et biodiversité, sans nuances : il faut que l'ensemble des acteurs institutionnels agissent et que les gouvernements mettent en place des politiques publiques assorties de moyens dédiés, pour avoir une chance de limiter les impacts du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité, qui toucheront d'abord les plus fragiles.

Pour cela, les parcs nationaux « à la française » sont un outil adéquat, qui a fait ses preuves et continue de démontrer toute la force de ces opérateurs publics ancrés territorialement, sous gouvernance locale, dans un cadre réglementaire et financier national. Cette construction répond à l'atteinte d'objectifs supérieurs en matière de préservation de la biodiversité à travers un autre modèle politique territorial. Elle permet la fine imbrication entre la permanence d'activités humaines, locales, adaptées et productives, et la préservation d'une très haute valeur patrimoniale (paysages, patrimoine immatériel, culturel et historique, biodiversité).

Ni une diminution des forces vives, ni une absence d'adéquation des moyens budgétaires, ne sont aujourd'hui acceptables pour ces bastions de la biodiversité mondiale, parmi les derniers, que la France se doit de préserver. Alors qu'un nouveau PLF 2025 est en construction, nous demandons *a minima* un maintien des moyens humains et financiers attribués pour les parcs nationaux, et plus favorablement, une hausse des crédits pour les établissements dont les territoires rencontrent d'importantes difficultés liées au dérèglement climatique.

Nous restons à votre disposition pour tout échange que vous jugerez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pour la FSU de l'Écologie, des territoires et du logement

La Secrétaire Générale du Sne-FSU



Véronique CARACO-GIORDANO

Copie : Madame Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Présidents des parcs nationaux

Directrices et directeurs des parcs nationaux